

DEPARTEMENT

DORDOGNE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 8 décembre 2025

Titulaires	12
Suppléants	4
Total	16

L'an deux-mille-vingt-cinq, le lundi 8 décembre, à 9 heures 45, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, à la salle Pierre Denoix à Sartlat, sur convocation du Président en date du 12 novembre 2025.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : SOULIGNAC Serge, LAVAL Jean-Marie, BONNEFON Patrick, LAPORTE Alain, PERUSIN Jean-Michel, de Peretti Jean-Jacques, BOUSQUET Dominique, BOURRA Francine, BARIL Daniel, VERGNE Jean-Yves, BOUCHARD Henry, LARAVOIRE Jean-François, GAUTHIER Florence, MARTY Raymond, CHEYROU Philippe, DELMAS Roland.

Observateurs : GARRIGOU Maïlys, GUERINOT Solène, LIVOIR Véronique, PEYRE Anne, DUVAL Xavier, ARHEL Nicolas, GOUDOUR Sonia, GRASSINEAU Yannick, GROUSSET Pascal.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués et à la vérification du quorum. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

Monsieur Jean-Jacques de Peretti est nommé Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 14 avril 2025 à l'assemblée. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour comme suit :

1. Actualisation des frais de missions des élus
2. Convention d'adhésion à la médecine professionnelle et préventive du CDG 24
3. Questions diverses
4. Comité de pilotage post réunion PPA

1. Actualisation des frais de missions des élus

Présentation par Ludivine Saugéras, responsable des ressources humaines.

Monsieur le Président indique, la précédente délibération ne prenait pas en compte la mention d'actualisation des forfaits de remboursement au fur et à mesure de l'évolution de la législation. Cela a occasionné blocages avec la trésorerie.

Après proposition le Comité Syndical :

- **ADOpte** les propositions de modalités de remboursement des frais de mission comme énoncées ci-avant ;
- **DÉCIDE** que les remboursements des frais de missions seront réalisés et réévalués conformément à la réglementation en vigueur au moment du paiement desdits frais ;
- **PRÉCISE** que ces dispositions prendront effet à compter du 1er décembre 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents et à procéder au paiement de ces frais ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets afférents
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compte de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

⇒ Décision adoptée à l'unanimité.

2. Adhésion à la médecine préventive du centre de gestion de la Dordogne

Présentation par Ludivine Saugéras, responsable des ressources humaines.

Elle dit qu'il est nécessaire de disposer d'un service de médecine préventive pour le personnel. Il est proposé d'adhérer au service de médecine attaché au centre de gestion de la Dordogne.

Après proposition du Président, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** les conditions d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive décrites dans la convention annexée à la présente délibération pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 inclus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

⇒ Décision adoptée à l'unanimité.

3. Questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que le prochain comité syndical se tiendra le 12 janvier à la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et portera sur le débat du Projet d'Aménagement Stratégique tel que prévu par le code de l'urbanisme. Après cette étape une pause sera marquée dans le travail effectué par les élus pour cette mandature. Les travaux d'élaboration du document d'orientations et d'objectifs débuteront après l'installation de la nouvelle assemblée.

La séance est levée à 10h.

Le Président,
Jean-Michel Pérusin

